

---



---

 SECONDE SÉANCE

2.30 p.m.

L'honorable WISHART McLEA ROBERTSON, C.P., Président

Les membres présents sont:

## Les honorables sénateurs

Aseltine,	Crerar,	Howden,	Pirie,
Baird,	Croll,	Hugessen,	Pouliot,
Barbour,	Davies,	Inman,	Power,
Basha,	Dessureault,	Isnor,	Pratt,
Beaubien,	Dupuis,	Jodoin,	Robertson,
Bishop,	Euler,	Kinley,	Roebuck,
Blais,	Fergusson,	Lambert,	Savoie,
Bouchard,	Fournier,	Léger,	Smith,
Bouffard,	Gershaw,	Leonard,	Taylor,
Bradette,	Golding,	Macdonald,	Tremblay,
Bradley,	Gouin,	MacKinnon,	Turgeon,
Burchill,	Grant,	Marcotte,	Vailancourt,
Cameron,	Hackett,	McGrand,	Veniot,
Campbell,	Haig,	McIntyre,	Vien,
Connolly	Hawkins,	McKeen,	Wall,
(Halifax-Nord),	Hodges,	McLean,	Wilson,
Connolly	Horner,	Molson,	Woodrow.
(Ottawa-Ouest),	Howard,	Paterson,	

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que—

“C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.”

La Chambre des Communes étant venue,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Il m'est agréable de vous souhaiter la bienvenue au début de cette nouvelle année, au moment où vous reprenez vos travaux parlementaires.

Depuis la dernière session, des événements importants se sont déroulés sur le plan international. Les uns nous ont réjouis parce qu'ils diminuaient la tension sur certains points du globe, mais d'autres, malheureusement, ont eu l'effet opposé. Mes ministres restent persuadés que, pour prévenir la guerre, il faut maintenir les moyens de défense des pays libres. Une puissante Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et une protection suffisante pour notre continent sont, à leur avis, essentielles à la préservation de la paix et à la sécurité du Canada.

Mais la sécurité ne saurait dépendre des armes seulement. C'est pourquoi le gouvernement poursuit toujours, par voie de diplomatie et de négociations, ainsi que par l'entremise des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, ses efforts en vue d'améliorer l'entente parmi les nations.

Les premiers ministres du Commonwealth se réuniront à Londres, en juin, pour étudier des questions d'intérêt commun. Mon premier ministre a accepté l'invitation d'assister à cette conférence.

Entre temps, mes ministres seront heureux d'accueillir à Ottawa, en février, le premier ministre du Royaume-Uni et son secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

A sa réunion annuelle, le Comité consultatif du Plan de Colombo a convenu que cette œuvre utile devrait se poursuivre pendant une autre période de temps. Vous serez invités à autoriser le Canada à continuer sa participation au Plan, de même qu'au Programme d'assistance technique des Nations Unies.

Une commission royale a été constituée pour faire enquête et rapport sur l'expansion et le financement de la télévision et de la radiodiffusion au Canada.

La Commission royale chargée de faire enquête et rapport sur nos perspectives économiques poursuit ses recherches.

La production nationale a été, au cours de l'année écoulée, la plus élevée de l'histoire de notre pays. Le nombre de travailleurs, hommes et femmes, a été plus grand que jamais. Nos récoltes ont été abondantes. Notre commerce a dépassé tous les sommets antérieurs. On a construit un nombre sans précédent de maisons.

Dans l'ensemble, le Canada a joui d'un niveau élevé de prospérité. Certains secteurs de l'économie n'ont pas bénéficié pleinement de cet accroissement de bien-être matériel. Ainsi, bien que les ventes de blé, au cours des cinq dernières années, aient atteint des chiffres encore jamais vus, une succession sans précédent de récoltes surabondantes a nécessité l'entreposage de stocks anormaux de céréales tant dans les élévateurs à grains que sur les fermes. Le manque d'espace dans les élévateurs a, dans une certaine mesure, empêché les producteurs de livrer leurs céréales aussi tôt qu'à l'ordinaire au cours de l'année de vente. Afin de fournir une source immédiate d'argent liquide là où il pourrait être nécessaire, mes ministres vous demanderont d'autoriser la garantie de prêts bancaires consentis aux producteurs et gagés sur leurs céréales.

Vous serez aussi appelés à autoriser la Trésorerie à acquitter les frais d'entreposage et d'intérêt, à compter du 1<sup>er</sup> août 1955, à l'égard des quantités de blé que la Commission canadienne du blé détient en sus de ses reports normaux. Grâce à cette disposition, le montant versé aux producteurs ne sera pas diminué en raison de frais attribuables à des reports anormaux.

Il semble assuré que le niveau d'emploi, cet hiver, sera plus élevé que l'hiver dernier. Les améliorations que vous avez apportées, l'an dernier, à la loi sur l'assurance-chômage assureront une meilleure protection à ceux qui sont temporairement sans travail, surtout pendant la saison d'hiver. Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux ont tâché d'établir leurs programmes de construction de manière à fournir plus de travail au cours de cette saison. Il est encourageant de constater que nombre d'autres employeurs s'efforcent de suivre la même ligne de conduite.

En octobre, mes ministres ont tenu, à Ottawa, une conférence avec les premiers ministres et des ministres de toutes les provinces, afin d'étudier les relations financières et autres entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Après ces utiles entretiens suivis d'échanges de lettres, mes ministres ont soumis à tous les gouvernements provinciaux une proposition précise à l'égard d'un régime fiscal sur le plan fédéral-provincial, qui entrerait en vigueur l'an prochain.

La conférence a confié à un comité de ministres de tous les gouvernements l'étude de programmes d'assurance-santé et les travaux de ce comité sont actuellement en cours.

Mes ministres ont aussi conféré avec les ministres provinciaux en vue de l'étude et de l'élaboration d'une entente touchant le partage des frais d'assistance aux chômeurs qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage et qui sont dans le besoin. Des projets précis d'ententes ont été soumis aux provinces. Vous serez appelés à approuver les mesures législatives nécessaires à l'application de ce programme.

Vous serez invités à voter les crédits nécessaires à l'aménagement, de concert avec le gouvernement d'Ontario, d'un pipe-line à gaz naturel à travers l'Ontario septentrional, depuis la frontière du Manitoba jusqu'à Kapuskasing; ce pipe-line sera cédé à bail à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, laquelle doit aménager des conduites de raccordement dans l'Ouest et dans l'Est du Canada. Mes ministres estiment que cette participation du gouvernement est nécessaire pour que cette importante entreprise nationale puisse être réalisée à l'heure actuelle.

Vous serez également saisis de modifications à la loi sur la route transcanadienne en vue d'accélérer l'achèvement de tronçons essentiels de cette voie et d'en poursuivre les travaux de construction, de concert avec les gouvernements provinciaux et selon les normes convenues.

Des modifications à la loi nationale sur l'habitation vous seront présentées. La croissance rapide de nos centres de population a été un des aspects frappants de notre expansion nationale depuis la dernière guerre; et durant ce temps, nos citoyens ont eu largement recours à la loi nationale sur l'habitation, surtout dans les banlieues. Une modification qu'on vous proposera maintenant a pour objet d'accroître l'aide fournie en vue de favoriser le réaménagement de vieux quartiers de nos villes et d'en tirer ainsi le meilleur parti possible.

Au début de l'an passé, on a promulgué la partie de la loi sur l'habitation qui a trait à l'amélioration de maisons. Cette mesure a grandement contribué à l'amélioration d'un bon nombre d'habitations. On vous proposera une modification visant à augmenter le montant des prêts disponibles à cette fin.

On proposera la création d'un comité mixte des deux Chambres qui examinera les progrès et les programmes de la Commission du district fédéral quant à l'aménagement de la capitale nationale.

Dans le domaine de l'expansion industrielle, vous serez invités à élargir le champ d'activité de la Banque d'expansion industrielle. On vous demandera également d'accroître le montant des prêts que peut accorder la Commission du prêt agricole canadien et de modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Mes ministres projettent également de présenter un bill destiné à assurer aux femmes un salaire égal à celui que touchent les hommes pour un travail de valeur égale dans les industries relevant de la juridiction fédérale.

Vous serez invités à reviser la loi sur la Gendarmerie royale du Canada et la loi fédérale sur les droits successoraux. Vous serez priés d'étudier des modifications aux lois suivantes: loi sur la Commission canadienne du blé, loi sur la Cour suprême, loi sur l'accise, loi sur la marine marchande du Canada, loi sur les petits prêts, loi sur la protection des eaux navigables, loi sur le rétablissement agricole des Prairies, loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, loi sur la citoyenneté canadienne et loi sur les Indiens.

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez invités à pourvoir à tous les services essentiels.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Daigne la divine Providence bénir vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Macdonald, C.P., présente au Sénat un Bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mardi prochain, le 17 janvier 1956.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Macdonald, C.P., il est—

Ordonné: Que tous les sénateurs présents pendant cette session forment un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.